

## Pôle Public de l'Habitat

*Appel à manifestation d'intérêt*

---

# « L'innovation sociale au service du bien-vieillir »

Renforcer et renouveler l'offre de services adressée aux résidents seniors »

---

*Cahier des charges*

Date limite de réponse : 26 février 2021

# SOMMAIRE

<b>1. Contexte .....</b>	<b>3</b>
1.1 Le Pôle Public de l'Habitat.....	3
Grand Lyon Habitat .....	3
Lyon Métropole Habitat.....	4
Est Métropole Habitat .....	4
1.2 Le PPH et les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) .....	6
1.3 Les enjeux du vieillissement .....	6
<b>2. Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt.....</b>	<b>8</b>
<b>3. Détail des attendus du Pôle Public de l'Habitat .....</b>	<b>9</b>
3.1 Contexte de déploiement des services .....	9
3.2 Nature et thématiques des propositions attendues.....	10
3.3 Capacité d'animation .....	12
3.4 Pérennisation et répliquabilité.....	12
<b>4. Organisation de l'appel à manifestation d'intérêt.....</b>	<b>12</b>
4.1 Profil des porteurs de projet habilités à candidater .....	12
4.2 Les contreparties envisagées par le Pôle Public de l'Habitat.....	13
4.3 Contenu des candidatures.....	13
4.4 Calendrier .....	14
4.5 Modalités de réponse .....	15

# 1. Contexte

## 1.1 Le Pôle Public de l'Habitat

Depuis 2016, le **Pôle Public de l'Habitat (PPH)** réunit les trois **Offices Publics de l'Habitat du territoire Lyonnais : Grand Lyon Habitat, Est Métropole Habitat et Lyon Métropole Habitat**, sous la gouvernance de la Métropole de Lyon.

Le PPH constitue un **cadre de coopération entre les trois Offices Publics de l'Habitat (OPH)**. Il permet de mieux coordonner leurs actions et d'identifier des sources de mutualisation afin de mieux répondre aux besoins du territoire. Ce rapprochement contribue ainsi à sécuriser la production de logements, les réhabilitations et les opérations de renouvellement urbain tout en impulsant des projets au service de l'innovation et de la performance sociale. En résumé, le PPH poursuit les objectifs suivants :

- **Faciliter les coopérations** entre les Offices publics de l'habitat (OPH) de la Métropole au profit d'une meilleure coordination des actions sur le territoire
- **Impulser des projets au service de l'innovation** (expérimentations, performance sociale...)
- **Améliorer la performance globale** (efficience, qualité de service, pratiques)
- **Développer un leadership et une capacité d'entraînement autour de projets communs**, sur des sujets d'intérêt partagé (stratégies communes, expérimentations...)

### Grand Lyon Habitat

Grand Lyon Habitat est un Office Public de l'Habitat rattaché à la Métropole, gérant aujourd'hui plus de 26 000 logements sociaux, avec une production de 500 logements neufs livrés en moyenne chaque année. Son patrimoine est situé sur l'ensemble du territoire métropolitain avec un ancrage important sur la Ville de Lyon. 5 agences de proximité assurent une présence efficace sur les quartiers et près de 600 personnes sont au service du locataire, dont deux tiers sur le terrain.

Grand Lyon Habitat met en place une politique sociale auprès des locataires en difficulté, parmi eux, les personnes âgées et handicapées. Cette politique se déploie autour de plusieurs actions fortes :

- L'adaptation du logement
- La construction neuve de logement adapté (20% des livraisons neuves)
- La construction de résidences d'habitat inclusif
- L'accompagnement des parcours résidentiels (mutation vers un logement plus adapté)
- Des actions de prévention et de sensibilisation au bien vieillir (conférences sur le bien vieillir, enquêtes vieillissement sur des résidences ciblées, actions collectives menées sur les territoires...)

- Des actions favorisant la lutte contre l'isolement

Grand Lyon Habitat recense 7 685 titulaires de bail âgés de plus de 60 ans. Plus d'un tiers de ces personnes vivent à Lyon 8<sup>ème</sup> (ce qui correspond à la part du patrimoine GLH présent dans cet arrondissement : 32%). En moyenne, 33% des titulaires de bail ont plus de 60 ans et 13% ont plus de 75 ans.

### Est Métropole Habitat

Est Métropole Habitat est un office public de l'habitat (OPH) rattaché à Métropole du Grand Lyon. L'office, est né en 2014 de la fusion de Porte des Alpes Habitat et Villeurbanne Est Habitat, eux-mêmes acteurs historiques du logement social depuis un siècle. EMH compte 329 salariés dont 130 personnels de proximité.

EMH est présent sur les territoires de l'est de la métropole lyonnaise et a pour ambition de participer à la construction d'une ville de qualité, cohérente et équilibrée, dans laquelle il fait bon vivre.

EMH gère un patrimoine de 16 068 logements dont 1300 logements étudiants ; ce patrimoine se répartit sur 3 Territoires

- Territoire **Villeurbanne Centre** : Villeurbanne
- Territoire **Grand Est** : Vaulx en Velin, Décines, Meyzieu, Bron
- Territoire **Porte des Alpes** : Saint Priest, Mions, Vénissieux

L'innovation est au cœur de notre mission pour inventer de nouvelles façons d'habiter, en collaboration avec les habitants-locataires et nos partenaires.

Nous sommes attentifs à la qualité des liens tissés avec les collectivités partenaires. La qualité de ce partenariat concourt de façon essentielle à la réussite de nos actions sur les territoires.

Parallèlement, EMH est l'un des acteurs du GIE La Ville Autrement ; il constitue dans le paysage métropolitain et français du logement, une alliance inédite entre un office HLM (EMH), une coopérative (Rhône Saône Habitat), une association (ALYNEA), une fondation (ARALIS) et une société d'économie mixte (Société Villeurbannaise d'Urbanisme), offrant des complémentarités innovantes dans les métiers du logement, de l'hébergement et du développement économique et commercial.

Grâce à la mobilisation d'acteurs au service de l'intérêt général qu'ils regroupent, il situe ainsi son action au bénéfice de ses membres mais aussi et surtout au bénéfice des politiques locales de l'habitat.

## Lyon Métropole Habitat

Lyon Métropole Habitat (LMH) est le plus grand Office Public de l'Habitat rattaché à la Métropole, gérant aujourd'hui 33 706 logements sociaux sur 57 communes des 59 communes de la métropole lyonnaise. LMH s'appuie sur 7 agences de proximité et 700 collaborateurs (dont 2/3 sur le terrain).

### Son patrimoine est réparti de la manière suivante :

- 27 517 logements "tous publics" répartis dans 966 résidences dont 7 000 en copropriété.
- 3 059 logements étudiants, 913 en résidences universitaires.
- 3 106 logements foyers (EHPAD, hébergements d'urgence).
- 12 007 stationnements.
- Un parc conventionné à 98% ; 36,5% du parc en QPV.

### Quelques éléments sur la thématique du vieillissement :

- 7% du parc est spécifiquement adapté aux seniors
- En moyenne, 25 % des titulaires de bail ont plus de 65 ans.
- Lyon Métropole Habitat a été désigné chef de file sur la question du vieillissement de la population au sein du pôle public de l'habitat de la métropole de Lyon

Lyon Métropole Habitat et la CARSAT se sont associés aux communes, la Métropole de Lyon et l'Etat pour réaliser un nouveau concept de résidence seniors baptisé « résidence Vill'age ». Ce nouveau type de résidence associe des logements adaptés et une architecture ouverte sur l'extérieur à un projet collectif qu'une coordinatrice de vie sociale anime en lien avec les professionnels du secteur médico-social et les associations locales. Une 3ème voie entre le logement classique et l'établissement médicalisé qui fédère déjà d'autres partenaires dans le cadre de nouveaux projets à l'étude sur la Métropole de Lyon.

- 4 résidences seniors autonomes Vill'age :
  - Quatuor à Champagne au Mont-d'or
  - Les confidences à Bron
  - Feel X Rousse à Lyon
  - Plaisance à Décines (ouverture en juin 2021)

## 1.2 Le PPH et les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Outre le partage et l'harmonisation des pratiques entre les trois bailleurs, **le PPH s'inscrit également dans une stratégie de coopération avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire** qu'il identifie comme des partenaires de premier plan pour proposer de nouvelles solutions au service du bien-vivre de ses locataires dans les quartiers. En effet, **le PPH et les entreprises de l'ESS convergent sur le plan des valeurs (solidarité, utilité sociale...) et peuvent entrer en synergie sur le plan opérationnel** puisque ces dernières proposent de nombreux services sur un vaste champ d'activités (alimentation, solidarités locales, mobilité, économie, culture, sport, éducation...) qui sont de nature à contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

**Le collectif « Mur Porteur »** dont le PPH fait partie aux côtés de la Banque des Territoires, la Caisse d'Épargne, la CRESS et trois autres bailleurs sociaux (Alliade Habitat, Dynacité et Vilogia), **constitue une première traduction concrète de cette coopération renforcée entre le PPH et l'ESS**. Cet « accélérateur d'innovations sociales au service de l'Habitat » est une plateforme de coopération qui facilite les relations entre les acteurs de l'ESS et les organismes de logement social et offre un appui technique, matériel et organisationnel à des porteurs de projets de l'ESS.

Le PPH entend poursuivre et renforcer cette dynamique de co-construction de projets avec les acteurs de l'ESS. **Le présent appel à manifestation d'intérêt s'inscrit dans cette dynamique.**

## 1.3 Les enjeux du vieillissement

Le PPH a identifié plusieurs axes de travail prioritaires parmi lesquels : la gestion sociale et urbaine de proximité et la vie sociale des quartiers, le repérage et l'accompagnement des ménages en difficulté, la coopération pour l'emploi et le **maintien dans le logement des personnes âgées**. Cette dernière thématique s'est imposée comme un enjeu prioritaire au regard de :

- **La transition démographique à l'œuvre à l'échelle nationale : en 2050, un français sur trois aura plus de 60 ans.** Ce vieillissement soulève des défis majeurs en matière de cohésion sociale, territoriale et générationnelle et s'impose ainsi à l'agenda des politiques publiques.
- **L'expression de cette tendance au sein des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV)** qui, bien que toujours caractérisés par la jeunesse de leur population, sont également concernés par le vieillissement (les plus de 60 ans sont aujourd'hui aussi nombreux que les 15-24 ans dans les QPV<sup>1</sup>) et dans lesquels les résidents seniors tendent à cumuler plusieurs

---

<sup>1</sup> « Vieillesse de la population : un processus qui touche aussi les quartiers prioritaires de la politique de la ville », CGET, 2017

difficultés en lien avec les phénomènes de précarité et diverses vulnérabilités sociales et territoriales (enclavement, offre de transport limitée, difficultés d'accès au service public, manque d'information...).

- **A l'échelle de la Métropole de Lyon**, cette tendance structurelle se traduit par des phénomènes de vieillissement localisés, visible y compris au sein du **patrimoine des trois OPH qui accueille en moyenne 25% de résidents seniors**.

Dans ce contexte, **de nombreuses actions ont déjà été mises en œuvre par le PPH, par chacun des bailleurs et par la Métropole de Lyon** pour apporter des réponses aux défis du vieillissement. Leurs actions s'articulent autour des axes suivants :

- **Une réflexion d'ensemble à l'échelle de la Métropole de Lyon** qui pilote l'élaboration d'une stratégie du « bien-vieillir » et adapte l'ensemble de ses politiques au vieillissement. La Métropole coordonne l'attribution des prestations sociales pour accompagner la perte d'autonomie et agit également au travers du programme d'actions spécifique piloté par la « *Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus* ».
- **L'adaptation des logements du parc social aux besoins des résidents seniors** pour leur permettre de rester plus longtemps possible dans leur logement. A cet égard, **la charte « Bien vivre chez soi » et le « pack habitat social »** fixent les caractéristiques d'un logement afin qu'il puisse accueillir des personnes en perte d'autonomie ou en voie de le devenir (localisation, accessibilité, aménagements...). Sur la base des principes de cette charte, **les membres du PPH conduisent chaque année des travaux dans plusieurs centaines de logements habités par des locataires de plus de 60 ans**.
- En parallèle, le PPH conduit une réflexion dépassant l'échelle du logement concernant les **caractéristiques des territoires « favorables au vieillissement »** tenant compte notamment de la proximité des commerces, des transports en communs, des lieux de rencontre et des services de santé.
- **L'accompagnement des locataires seniors dans leur parcours résidentiel** en facilitant leur mutation vers des logements plus adaptés à leurs besoins.
- **Le développement d'une offre résidentielle innovante, les structures d'habitat inclusif**, qui ouvrent une troisième voie entre le logement familial et l'établissement médico-social. L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un **mode d'habitation regroupé assorti d'un « projet de vie sociale et partagée »**. Ce projet permet d'assurer une veille sociale et la sécurisation de la vie à domicile, le soutien à l'autonomie, le soutien à la convivialité et l'aide à la participation sociale et citoyenne. Il peut s'incarner au travers d'activités de convivialité,

sportives, ludiques ou culturelles, effectuées au sein ou à l'extérieur de l'habitat inclusif. Cette nouvelle offre s'incarne par exemple dans :

- **Les résidences « Vill'Age » portées par Lyon Métropole Habitat** : « Le Quatuor » localisé à Champagne au Mont d'Or et « Les Confidences » située à Bron
- **Les résidences « Le Victoria » (Lyon 8), « Le Perla Rosa » (Lyon 8), « Les Granges » (Lyon 5) et « Maisons Neuves » (Caluire-et-Cuire) portées par Grand Lyon Habitat**
- **La résidence « Oasis » développée par Est Métropole Habitat à Saint-Priest**

## 2. Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

En complément des initiatives présentées ci-dessus, **le PPH souhaite renforcer son action en faveur de la qualité de vie de ses locataires seniors en amplifiant et en diversifiant l'offre de services qui leur est proposée**. En effet, la dimension servicielle de l'action des OPH revêt une importance croissante depuis plusieurs années. De plus, la montée en puissance de l'habitat inclusif renforce le besoin du PPH d'être en capacité de proposer un éventail de services qualitatifs et variés pour faire vivre les projets de vie sociale et partagée de ces résidences.

Dans cette perspective, **le PPH souhaite mobiliser la capacité d'action et d'innovation des entreprises de l'ESS fournissant des services s'inscrivant en cohérence avec ses objectifs**.

**Ainsi, le présent appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux acteurs de l'ESS et vise à :**

- **Faire émerger de nouvelles idées en matière de services destinés aux résidents seniors** susceptibles d'être déployés sur le patrimoine des membres du PPH (au sein de résidences d'habitat inclusif mais également de résidences traditionnelles) dans le but d'améliorer la qualité de vie et rompre avec l'isolement.
- **Constituer une communauté de partenaires issus du monde de l'ESS** appelés à collaborer étroitement et régulièrement avec le PPH pour co-construire des services répondant aux besoins des locataires seniors, dans une logique de mutualisation.
- **Comprendre les besoins des acteurs de l'ESS** pour mener à bien leurs actions et identifier la manière dont le PPH pourrait apporter des réponses à certains de ces besoins.

**NB** : Cet AMI est une démarche différente de l'appel à candidatures pour l'attribution du forfait habitat inclusif en région Auvergne-Rhône-Alpes porté par l'ARS, la Métropole de Lyon et la CARSAT qui vise, lui, à financer directement les porteurs de projet sur le volet animation des projets d'habitats inclusifs.

### 3. Détail des attendus du Pôle Public de l'Habitat

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à **fournir de l'inspiration aux membres du PPH en lui donnant une meilleure visibilité sur le « champ des possibles »** en matière de services offerts aux résidents seniors. Il s'agit donc d'un appel volontairement très ouvert. Ainsi, **les orientations fournies ci-dessous visent à renseigner les candidats sur les sujets d'intérêt pour le PPH mais ne sont pas limitatives.**

#### 3.1 Contexte de déploiement des services

Les candidats peuvent formuler des propositions à déployer dans des résidences d'habitat inclusif et/ou dans des résidences « classiques » au sein de quartiers accueillant une part importante de locataires âgés. Les candidats sont invités à **préciser le contexte dans lequel ils envisagent de déployer leur proposition** (résidences Habitat Inclusif vs. traditionnelles) et à **prendre en compte les particularités associées** (présence d'un lieu partagé support d'une dynamique collective ou non).

A titre indicatif, les services proposés par les candidats pourraient être déployés sur le patrimoine suivant :

#### Patrimoine de Grand Lyon Habitat :

- 4 résidences d'habitat inclusif
  - Deux résidences intergénérationnelles :
    - Le Victoria – Lyon 8<sup>ème</sup>- 75 logements (secteur Jet d'eau)
    - Le Perla Rosa – Lyon 8<sup>ème</sup> 27 logements (secteur Etats-Unis)
  - Deux résidences seniors :
    - Les Granges – Lyon 5<sup>ème</sup> 87 logements (secteur Champvert)
    - Les Maisons Neuves – Caluire 60 logements (secteur Cuire)
- Certaines résidences dans le diffus présentant un grand nombre de personnes âgées :
  - Lyon 8<sup>ème</sup>- secteur Etats-Unis
    - Résidence Viviani, 640 logements, 41.7% de locataires de plus de 60 ans
    - Résidence Leynaud, 312 logements, 40.7% de locataires de plus de 60 ans
  - Fontaines sur Soane
    - Résidence Château Roy 132 logements, 49.2% de locataires de plus de 60 ans
  - Dardilly
    - Résidence Rabelais, 83 logements, 45.8% de locataires de plus de 60 ans
  - Lyon 4<sup>ème</sup>
    - Résidence Croix Rousse, 249 logements, 51.8% de locataires de plus de 60 ans

### **Patrimoine Est Métropole Habitat :**

- Le quartier Saint Jean à Villeurbanne qui accueille une importante population de personnes âgées
- Le quartier Bel Air à Saint-Priest, et en particulier la résidence d'habitat inclusif « Oasis »

### **Patrimoine Lyon Métropole Habitat :**

- 4 résidences seniors autonomes Vill'age :
  - Quatuor à Champagne au Mont-d'or
  - Les confidences à Bron
  - Feel X Rousse à Lyon
  - Plaisance à Décines (ouverture en juin 2021)

## **3.2 Nature et thématiques des propositions attendues**

**Les services proposés par les candidats devront s'inscrire dans le champ de l'innovation sociale au service des publics seniors.** A ce titre, ils devront respecter les principes suivants :

- Prendre en compte les besoins sociaux et problèmes rencontrés par les locataires seniors et tenter d'y apporter des réponses renouvelées
- Introduire de nouvelles pratiques sociales
- Susciter la participation et l'acceptation des usagers concernés
- Générer des avantages individuels et sociétaux

Au-delà de ce cadre, le PPH souhaite laisser une grande liberté aux candidats dans leurs propositions. En effet, le vieillissement constitue une problématique complexe et multidimensionnelle appelant des réponses plurielles. Les candidats peuvent ainsi formuler des propositions relevant des champs suivants :

- Au sein des résidences d'habitat inclusif :
  - **Des dispositifs innovants de veille sociale** : des modalités d'action renouvelées permettant de détecter les vulnérabilités des résidents, d'évaluer leur situation et leurs besoins, de leur apporter des solutions répondant à leurs enjeux immédiats et de les inscrire dans un dispositif d'accompagnement durable adapté.

- **Des animations visant à favoriser le vivre ensemble et la convivialité** : ces activités dont le contenu et le format peuvent être extrêmement variés pourront prendre ancrage au sein de l'espace collectif de la résidence ou « hors les murs ».
- **Des activités favorisant l'ouverture vers le quartier dans une perspective de participation sociale et citoyenne des résidents** : en prenant par exemple appui sur des partenariats, ces propositions devront améliorer la porosité entre la résidence et son environnement et créer de nouvelles opportunités de rencontres pour les résidents, notamment dans une logique intergénérationnelle.
- Dans le cadre de résidences « classiques », les propositions des candidats devront aller dans le sens d'un renforcement du lien social et pourront prendre des formes variées :
  - **Occupation et animation de locaux en rez-de-chaussée d'immeubles** (cafés solidaires, recyclerie, tiers-lieux...)
  - **Animation de réseaux locaux de solidarité et d'entraide**
  - **Dispositifs de sensibilisation**
  - Mise en place d'activité ou de rencontres permettant la constitution d'une communauté de séniors
  - ...

Les candidats sont libres de proposer des services s'inscrivant dans tous champs d'application susceptibles de **contribuer au lien social, à la lutte contre l'isolement et à la qualité de vie des résidents seniors**. A titre indicatif, le PPH attire l'attention des candidats sur les thématiques suivantes, qui sont identifiées comme étant à fort enjeux pour ses résidents seniors :

- L'accès au numérique qui demeure un obstacle majeur dans la vie de nombreux résidents seniors pour l'information, l'accès aux droits ou encore le lien social, que les règles de distanciation sociale en vigueur sont venues renforcer.
- L'accès à une pratique sportive adaptée qui conditionne le bien-être et favorise l'autonomie des résidents.
- L'accès à une alimentation saine
- Le bien-être et la santé
- Le développement de relations intergénérationnelles
- ...

### 3.3 Capacité d'animation

Les trois OPH du PPH comptent, au sein de leurs équipes, des personnes en charge de l'animation et de la coordination de la vie sociale des résidences d'habitat inclusif : coordinateurs et référents de vie sociale sont les garants du projet social de ces structures par l'animation et la mobilisation autour d'actions collectives. A ce titre, ces effectifs sont donc appelés, à terme, à mettre en œuvre certains des projets qui émergeront de cet AMI. Toutefois, en complément, les candidats pourront être appelés à contribuer au déploiement et à l'animation de ces services sur une ou plusieurs résidences. Les candidats sont donc invités à détailler leur capacité d'action en matière d'animation.

### 3.4 Pérennisation et répliquabilité

L'objectif du PPH est de faire émerger des initiatives capables de s'inscrire dans la durée et qui **favorisent l'émergence de dynamiques collectives vertueuses et pérennes au sein des résidences**. Dans l'esprit du projet de vie collectif associé à l'habitat inclusif, les résidents sont appelés à se saisir des activités proposées, à se les approprier voire à les faire vivre au-delà des temps spécifiquement animés par des professionnels. Les candidats bénéficiant d'expériences réussies en la matière pourront les valoriser dans le cadre de leur réponse.

Par ailleurs, le PPH cherche à constituer une communauté de partenaires mobilisables par chacun des trois OPH en fonction de leurs besoins dans une logique de rationalisation et de mutualisation de leur action. Les services proposés dans le cadre de cet AMI pourront ainsi être déployés simultanément ou successivement dans différentes résidences. Les candidats sont donc invités à **présenter les conditions de répliquabilité du service ou des services qu'ils proposent et à identifier les synergies qui pourraient être trouvées entre différentes résidences**.

## 4. Organisation de l'appel à manifestation d'intérêt

### 4.1 Profil des porteurs de projet habilités à candidater

Cet appel à manifestation d'intérêt s'adresse aux acteurs de l'économie sociale et solidaire au sens large :

- Les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations
- Les entreprises disposant de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS) ou ayant engagé des démarches pour son obtention

- Toute organisation s'inscrivant en cohérence avec les grands principes de l'ESS :
  - La poursuite d'une utilité sociale
  - La recherche d'un modèle économique viable
  - La gouvernance démocratique
  - La lucrativité limitée ou la rentabilité mise au service de la finalité sociale.

L'exigence principale de cet AMI est celle du savoir-faire : les répondants devront démontrer leurs compétences, expertises et capacité à faire (CF. 4.3. Contenu des candidatures).

L'AMI ne fixe pas d'exigence particulière en termes de maturité ou de niveau d'avancement des propositions.

#### 4.2 Les contreparties envisagées par le Pôle Public de l'Habitat

Le présent appel à manifestation d'intérêt constitue une étape de pré-sélection et n'aboutira pas à l'attribution directe de contreparties. Il permet néanmoins aux candidats de se faire connaître des trois offices publics de l'habitat. En revanche, la phase d'appel à projets qui suivra cet AMI débouchera sur des contreparties concrètes. Celles-ci seront affinées en fonction des besoins exprimés par les candidats dans le cadre de leur candidature. A titre indicatif, elles pourront relever de :

- Un appui financier pour le développement de projet (potentiellement pluriannuel)
- Un accompagnement en ingénierie de projet apporté par les membres du PPH ou certains de leurs partenaires
- Des terrains d'expérimentation mis à disposition des lauréats pour expérimenter leur projet
- Des apports en immobilier (mise à disposition de locaux en RDC...)

#### 4.3 Contenu des candidatures

Un cadre de réponse est annexé au présent cahier des charges. Il vise à permettre aux candidats de partager les éléments suivants :

- **Présentation de la structure** (*note synthétique d'une dizaine de pages*)
  - Nom et statut de l'organisation
  - Positionnement vis-à-vis des principes de l'ESS
  - Présentation de l'équipe (salariée et/ou bénévole) : expertises, savoir-faire....
  - Champ d'activité et raison d'être de l'organisation
  - Principaux projets ou réalisations en lien avec l'objet du présent AMI

- Expertise et capacité d'intervention en matière d'animation de la vie sociale en résidence d'habitat inclusif
- **Présentation du ou des services envisagés** (*note synthétique d'une dizaine de pages*)
  - Présentation du service proposé (problème ou besoin auquel il répond, contexte de déploiement, contenu, format, public visé, modalités de déploiement...)
  - Impact et bénéfices attendus, capacité de pérennisation du dispositif proposé et conditions de répliquabilité
  - Niveau de maturité du service proposé (stade concept, existences de premières expérimentations...)
- **Ressources actuelles et besoins**
  - Présentation des ressources mobilisées actuellement
  - Présentation des ressources supplémentaires nécessaires à la concrétisation du projet proposé (financière, immobilière, ingénierie de projet...)

#### 4.4 Calendrier

La démarche portée par le PPH s'organisera en deux temps :

- **Un premier temps d'appel à manifestation d'intérêt (objet du présent cahier des charges).**  
 Cette étape vise à engager le dialogue avec les acteurs de l'ESS, c'est-à-dire à les recenser et à mieux cerner leurs besoins au travers de leur dossier de réponse et à organiser une première rencontre entre le PPH et les candidats retenus, fin mars. Cette première phase aboutira à la sélection des candidats habilités à proposer une offre dans le cadre la phase suivante.
- **Un second temps d'appel à projets** à l'occasion duquel le PPH précisera son cahier des charges, les secteurs d'interventions ciblés et les contreparties attribuées aux lauréats. En réponse, les candidats seront appelés à proposer des projets concrets et détaillés en termes de méthodologie, de ressources nécessaires et de modalités de déploiement.

<i>Etapas</i>	<i>Echéance</i>
<b>Phase 1 – Appel à manifestations d'intérêt</b>	
Date limite de réception des candidatures	26 février 2021
Audition des candidats (journée Meet-up)	22 mars 2021
Sélection des candidats retenus	Fin mars 2021
<b>Phase 2 – Appel à projets</b>	
2 <sup>e</sup> semestre 2021	

#### 4.5 Modalités de réponse

Les dossiers de candidature sont à faire parvenir par mail à l'adresse suivante :  
[pph.ami.bienvieillir@gmail.com](mailto:pph.ami.bienvieillir@gmail.com)